

## **NAUJAC SUR MER 30102009**

<http://naujacsurmer.canalblog.com/archives/2009/10/30/15617787.html>

---

**Tribunal administratif et justice expéditive ... contre Natura 2000 ...**

---

### **PROJET ÉOLIEN. Les opposants au projet de parc sur la Butte des Moindreux contestent la décision du tribunal administratif**

« Il reste à convaincre les maires »

Dans le département, des éoliennes sont déjà dressées, comme ici à Péré. Ce qui n'enchant pas Philippe Breton. Réagissant au feu vert donné récemment par le Tribunal administratif de Poitiers au projet de parc éolien sur la butte des Moindreux (Saint-Jean-de-Liversay, Ferrières, Saint-Cyr-du-Doret), le président de l'Association pour le développement durable de la vallée du Curé (ADDVC), Philippe Breton s'insurge.

« Sud Ouest ».

Vous contestez la façon dont le tribunal administratif a cassé l'arrêté préfectoral défavorable au projet éolien des Moindreux.

Philippe Breton. Le préfet avait émis un avis défavorable sur ce projet pour des motifs émanant de services ou associations dont la réputation de sérieux ne peut être mise en doute comme la DDE (Direction départementale de l'environnement), la Ddass (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), l'armée de l'air...

Or, le rapporteur public, M. Lemoine a déclaré au tribunal, « que les préfets successifs s'opposent systématiquement à tous les projets avec des arguties qui ne trompent personne » pour des « motifs inavouables ». Résumer les avis défavorables de ces services sous le terme d'« arguties » est scandaleux.

De plus, M. Lemoine évoque nos paysages comme « sans intérêts particuliers », une plaine « banale et tristounette ». Mais alors, pourquoi avons-nous été classés en Natura 2000 ? En face, l'avis préfectoral n'a été défendu que mollement par une représentante du préfet. Ce n'est pas conforme à l'idée qu'un citoyen peut se faire de la justice, serait-elle administrative.

Selon vous, le volet éolien du Grenelle de l'environnement risque de défigurer le paysage de notre département. Pourquoi ?

Le gouvernement annonce des objectifs de développement éolien audacieux. Rien que pour notre région, cela donnerait 130 à 150 éoliennes à l'horizon 2020. Pour la Charente-Maritime, il s'agit de 90 projets, dont 53 en cours. Les industriels ont obtenu un prix de rachat de 8,3 centimes d'euros KW alors qu'EDF ne le revend au particulier que 4,72 centimes d'euros à 8,39 centimes d'euros. Mais qu'en sera-t-il quand ce prix imposé sera supprimé ? Aujourd'hui, face à une soi-disant urgence du réchauffement, l'État a tendance à se ruer sur une solution simpliste, sans conscience des conséquences à long terme sur nos paysages et notre vie.

Actuellement, les jugements expéditifs du tribunal administratif ne sont-ils pas une façon de réactiver des permis anciens exonérés des préconisations de concertation du Grenelle 2 et non assujettis aux contraintes des ZDE (Zone de développement économique) ?

Le projet des Moindreux vous révolte particulièrement.

Pourquoi ?

La bataille semblerait perdue contre ce projet-là. Mais, il nous reste à convaincre les maires des communes des dangers du projet. L'Académie des sciences vient de préconiser l'installation des éoliennes à 1 500 mètres minimum des habitations au lieu des 900 mètres préconisés jusque-là. Or, le projet des Moindreux se situe entre 650 mètres et 840 mètres des maisons pour six machines sur neuf. De plus, on sait maintenant que, techniquement, si le pas variable d'une hélice éolienne tombe en panne, les projections des pales peuvent atteindre les habitations à des centaines de mètres. Comment un élu peut-il accorder un permis de construire en toute conscience, à moins de 1 500 mètres alors que l'accident est possible ?

L'ADDVC demande à ce que la concertation soit plus large, que la distance des 1 500 mètres soit respectée, que le tribunal administratif cesse sa justice expéditive, que les maires des communes annoncent clairement qu'ils assument les risques pour leur population.

Auteur : Propos recueillis par Jean-Louis Bonnafous

---

## **NORDECLAIR 01112009**

<http://www.nordeclair.fr/Actualite/2009/11/01/polemique-faut-il-encourager-le-developp.shtml>

### **POLÉMIQUE. Faut-il encourager le développement éolien ?**

Publié le dimanche 01 novembre 2009 à 06h00

Le Nord - Pas-de-Calais est une région propice à l'implantation de parc éolien. Ici, les crêtes de Fauquembergues dans le pays des 7 vallées.

Alors, écolo ou pas les éoliennes ? Ses défenseurs assurent que le développement de l'éolien va permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière d'énergie renouvelable. Les anti-éoliens hurlent à l'arnaque écologique.

VIOLAINE MAGNE > [violaine.magne@nordeclair.fr](mailto:violaine.magne@nordeclair.fr)

En septembre dernier le ministère de l'Écologie annonçait fièrement que la production d'électricité à partir d'éoliennes avait progressé de 22 % en 2009 par rapport à 2008 et avait même franchi la barre de 4 000 MW. Kyoto oblige, la France s'est engagée en 2005 à avoir une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation en 2010. On n'y est pas encore, mais pour le gouvernement, l'implantation d'éoliennes est le plus sûr moyen d'y arriver. Du coup, EDF a l'obligation de racheter l'électricité produite par ces mâts de cocagne à un tarif garanti et très intéressant pour les promoteurs : 8,2 centimes d'E/kWh. Dans le Nord - Pas-de-Calais, des projets de parc fleurissent de toutes parts, même si, pour bénéficier de l'obligation de rachat par EDF, ils doivent s'implanter à l'intérieur d'une zone de développement éolien (ZDE), instaurée par arrêté préfectoral. En théorie, les citoyens sont favorables à l'énergie éolienne. Mais sur le terrain, l'implantation des parcs n'est pas toujours bien accueillie. Des arrêtés préfectoraux autorisant leur implantation sur le territoire sont alors attaqués devant le tribunal administratif, ce fut le cas pour la ferme de Fruges (70 éoliennes pour une puissance cumulée de 140 MW) ou celle de la communauté de communes des Deux sources dans le Ternois. Les citoyens dénoncent des nuisances sonores, visuelles et environnementales. Les anti-éoliens vont plus loin, assurant que les éoliennes ne permettent pas de réduire les émissions de CO2 car elles doivent être couplées à des centrales thermiques.

POUR

En France, nous avons une des réglementations les plus dures nous interdisant d'installer des éoliennes à moins de 500 m des habitations, obligeant à faire des études d'impact sonore, environnemental. Les anti-éoliens disent qu'on saccage le paysage, mais c'est très subjectif et nous travaillons avec des cabinets de paysagistes. Et puis, il faut faire preuve de pédagogie : la France s'est engagée à ce que plus de 20 % de son énergie soit renouvelable. Il faut savoir ce qu'on veut : soit être dépendant du pétrole, soit avoir une énergie décentralisée, consommer ce qu'on produit localement. C'est aussi une énergie réversible : nous avons l'obligation légale d'avoir une réserve financière pour démanteler le parc. Nous n'avons pas besoin de centrales thermiques : nous avons plusieurs régimes de vent qui permettent une production constante d'électricité. De toute façon, toutes les énergies sont interdépendantes. On ne peut pas dire que le tarif éolien est un effet d'aubaine, mais ça a un effet stimulant. Et il faut le ramener à son objectif : faire de l'énergie renouvelable !

L'éolien est gavé d'argent. La dépense dépasse les 35 à 40 millions d'euros, EDF rachète l'électricité éolienne à un prix dément, une grande partie de cette somme va chez des affairistes et des promoteurs privés. Et c'est bien les consommateurs qui payent l'électricité ensuite. Nous demandons un audit international sur l'argent de l'éolien car il y a un problème d'opacité financière. Et l'argument qui est de dire : il faut atteindre des objectifs en matière d'énergie renouvelable, c'est marketing. L'éolien a pris le pas sur toutes les autres énergies renouvelables : biomasse, géothermie, alors que c'est une technologie déjà dépassée. En reprenant cette vieille technologie, parce qu'elle est à la mode, la France massacre les autres filières industrielles d'énergie renouvelable. Et puis, il y a des gens qui se plaignent des éoliennes à côté de chez eux parce qu'elles provoquent des nuisances. On a le droit de les écouter. Enfin, on porte atteinte au patrimoine paysager et historique de la France, on mite le territoire, l'État est dépassé. C'est un combat qui ne fait que commencer.

---

## **NORMANDIE france3 17102009**

<http://normandie.france3.fr/info/haute-normandie/Manifestation-anti-%C3%A9oliennes-58177107.html>

17/10/2009 | 18:01 par Marc Moiroud

Manifestation anti-éoliennes

6 éoliennes devraient être construites dans la vallée de la Scie

© France 3

Une centaine de personnes a manifesté contre un projet d'implantation d'éoliennes dans la vallée de la Scie.

Riverains, élus, tous s'opposent à l'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Montreuil en Caux et Bracquetuit.

Selon les manifestants, le projet est dévastateur pour la campagne normande. Ils craignent que les éoliennes fassent fuir les touristes.

Les riverains ont également peur de voir la valeur de leur maison s'effondrer. Ils estiment le manque-à-gagner à 30%

---

## **Du silo aux éoliennes AUDE sur tous les fronts**

**L'Association Ussonnaise de Défense de l'Environnement continue de batailler auprès des administrations. Pour une information claire de ses concitoyens.**

*C'est en 2002 lorsqu'il a été question du doublement de la capacité de stockage du silo d'Usson que nous avons décidé, avec quelques amis, de nous constituer en association de défense. Il s'agissait pour nous d'avoir un droit de regard sur une installation classée et qui pouvait s'avérer un danger pour les populations comme l'avait démontré le grave accident de Blaye, en Gironde (plusieurs morts dans une explosion).*

En cause ici, un chapeau métallique de monte-charge qui ne paraissait pas fiable, surtout une cuve de gaz de grande capacité, mitoyenne d'une maison alors habitée : *« Nous avons obtenu que celle-ci soit rachetée par la coopérative et que des mesures soient prises concernant le risque d'incendie. Cela étant, le silo est quand même passé de 6 à 12 tours, après acceptation par les services d'État d'un permis de construire, sous réserve d'un certain nombre d'obligations. »*

Et c'est bien le fait de savoir si celles-ci ont été prises en compte qui font que, pour AUDE, le combat continue : *« Nous n'accusons personne de rien, nous attendons seulement de savoir si le préfet peut nous assurer qu'il y a conformité entre un arrêté dûment signé et l'installation actuelle. »* Lutte du pot de terre contre le pot de fer, l'association se heurte à une belle inertie : *« Ce qui est vrai, c'est que chacune de nos demandes a reçu une réponse, indique Alain Bregeon, mais c'est toujours la même et rien n'avance. »* Pourtant, souligne-t-on : *« En tant que citoyens, nous sommes en droit d'attendre autre chose du représentant de l'État. »*

### **ZDE et permis**

Deux autres dossiers lourds occupent actuellement l'association ussonnaise : *« Celui des éoliennes. On se rend compte que des permis de construire sont délivrés par des mairies alors que les zones de développement (ZDE) ne sont même pas créées. Le problème est pris à l'envers même si on comprend les élus locaux attirés par une manne qui comblerait un peu les manques à gagner par ailleurs, (désengagement de l'État, risque de perdre la taxe professionnelle). On ne tient pas compte non plus du fait patrimonial, des paysages et des centrales " à flamme " très polluantes qu'il faut construire pour pallier les périodes de manque de vent. Cela ne veut pas dire que je suis pour le nucléaire mais pour d'autres alternatives, à commencer par les économies d'énergie. »*

Dernier point, la décharge du Vigeant où l'on enfouit 150.000 tonnes de déchets ultimes chaque année, (et pour vingt ans) : *« Là encore, nous ne pointons personne du doigt, d'énormes efforts ont été accomplis par la société Sécher Environnement. Simplement, il nous paraît nécessaire de rester vigilants alors que les seuls captages d'eau potable pour 9.000 habitants se trouvent à proximité. »*

Claude Aumon

---

### **OUEST France 18122009**

[http://www.ouest-france.fr/ofdermin\\_-Le-conseil-municipal-de-Combours-vote-contre-les-eoliennes\\_-1197283\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/ofdermin_-Le-conseil-municipal-de-Combours-vote-contre-les-eoliennes_-1197283_actu.Htm)

### **Combours**

Le conseil municipal de Combours vote contre les éoliennes  
vendredi 18 décembre 2009

La communauté de communes de la Bretagne romantique a réalisé une étude sur le développement éolien afin de répertorier de potentielles zones de développement éolien (ZDE).

Lors du conseil municipal, le maire de Combours, Joël Le Besco, a proposé d'émettre un avis défavorable. Il appuie son argumentation sur l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui considère « l'impact des éoliennes dans la perspective monumentale du château, en inéquation avec le caractère romantique des lieux. » Il avance aussi l'énergie irrégulière fournie par les éoliennes, car le

vent ne souffle pas toujours, ainsi que le bruit qui pourrait gêner les riverains. L'opposition a regretté ce choix qui intervient au moment du sommet de Copenhague.

---

**OUEST-France 08122009**

[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-Cast-la-cour-d-appel-exige-l-arret-des-huit-éoliennes-\\_ -1183550-----29233-aud\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Cast-la-cour-d-appel-exige-l-arret-des-huit-éoliennes-_ -1183550-----29233-aud_actu.Htm)

**Finistère**

## **Cast : la cour d'appel exige l'arrêt des huit éoliennes**

mardi 08 décembre 2009

La cour d'appel de Rennes vient d'ordonner l'arrêt des huit éoliennes de 120 m de haut situées sur les hauteurs de Cast, Châteaulin et Plomodiern. L'association pour la protection du Menez-Quelc'h et de Saint-Gildas, composée des riverains de ces machines qui fonctionnent depuis octobre 2006, avait déposé en janvier 2008 une demande de référé demandant l'arrêt total des machines. Ils se plaignaient de maux de tête causés par le bruit des pales. Le constructeur avait fait appel. Le gérant de quatre machines refuse, lui, d'obtempérer. Il estime que tous les travaux nécessaires ont été réalisés. Mais la cour d'appel précise qu'aucun argument technique n'a été porté à sa connaissance sur ces changements.

---

**PARIS NORMANDIE 28082009**

[http://www.paris-normandie.fr/index.php/cms/13/article/211070/Le\\_parc\\_eolien\\_au\\_tribunal](http://www.paris-normandie.fr/index.php/cms/13/article/211070/Le_parc_eolien_au_tribunal)

## **Le parc éolien au tribunal**

**HARCANVILLE.** Le projet éolien est attaqué en référé par un riverain au tribunal administratif de Rouen. L'affaire sera examinée le vendredi 4 septembre à 10 heures.

L'installation de quatre éoliennes sur la plaine de la Belle Epine va-t-elle être abandonnée ? Vendredi prochain, le tribunal administratif de [Rouen](#) examinera le référé attaquant le projet éolien d'Harcanville.

C'est un riverain mécontent qui en est à l'initiative. La contestation du permis de construire, accordé par le préfet de la région de Haute-Normandie, passe par un recours gracieux pour solliciter le retrait auprès de l'autorité qui a octroyé le permis. Le plus souvent, l'administration refuse. C'est donc une assignation au tribunal administratif assortie d'une demande de référé-suspension des travaux qui marque le point de départ de la procédure de contestation.

Depuis plusieurs années, le projet suscite bien des controverses. Débuté en 2003, il pourrait être arrêté par un jugement défavorable du tribunal administratif.

En attendant, les travaux se poursuivent. Le terrassement est en cours. « Nous avons rencontré il y a une dizaine de jours les promoteurs. Nous préparons une convention afin qu'ils financent l'implantation paysagère pour limiter l'impact visuel. Elle devrait être prête pour la fin septembre », évoque Jean-Nicolas Rousseau, président de la communauté de communes Plateau de Caux-Fleur de lin.

« Energieteam », le promoteur de la future implantation, évoque sur son site internet un projet « mené en toute transparence et encadré avec soin par les représentants de la communauté de communes ». La société estime la fin des travaux pour décembre 2009. Quatre éoliennes d'une hauteur de 85 mètres et d'une puissance de 2, 3 MW doivent assurer une production annuelle de 22 000kwh équivalent à la consommation annuelle de 22 000 habitants (hors chauffage électrique).

Plusieurs mesures d'accompagnement sont prévues : réseaux électriques et téléphoniques du parc enterrés, mise en place avec le groupe ornithologique normand d'un suivi après l'implantation afin de contribuer à approfondir les connaissances dans le domaine, financement d'une opération de création-restauration de talus plantés dans les communes riveraines, portes ouvertes à l'attention des riverains. Les quatre éoliennes vont-elles résister au vent de la contestation ?

C.B. avec correspondant

Des mesures pour limiter l'impact visuel

Article paru le : **28 août 2009**

---

**PARIS NORMANDIE 28112009**

[http://www.paris-normandie.fr/index.php/cms/13/article/264871/Un\\_referendum\\_en\\_vue](http://www.paris-normandie.fr/index.php/cms/13/article/264871/Un_referendum_en_vue)

## Un référendum en vue

LE THIL-EN-VEXIN. Les opposants au projet éolien assistaient en nombre au conseil municipal.

Finalement, la population sera invitée à se prononcer.

Décidément, il est bel et bien écrit que le dossier des éoliennes fait souffler un vent de colère avant même toute implantation. Le projet du Thil-en-Vexin, révélé il y a tout juste quinze jours, suscite déjà une quantité importante de courriers, e-mails ou appels téléphoniques. Dernière preuve en date, mercredi dernier, symbole que la mobilisation des opposants à ce projet est déjà forte.

Il est 19 h 45, un conseil municipal est programmé dans la soirée au Thil-en-Vexin. Avant même l'arrivée de la plupart des conseillers, Le collectif est déjà là. Et, surprise, le groupe s'étoffe rapidement. Des habitants, mais surtout beaucoup d'élus. Des maires (Farceaux, [Hacqueville](#), Nojeon, [Doudeauville](#), Heudicourt) mais aussi des conseillers d'autres communes comme [Saussay-La Campagne](#).

### Un dialogue pacifique

Aucune banderole n'est déployée, aucun slogan crié. Un mégaphone est même proposé au président de l'association Force 3 (section anti-éoliennes) qui le refuse. Aujourd'hui, le rendez-vous est pacifiste : « Nous voulons juste alerter. Faire comprendre que nous sommes là et que nous serons là. Il faut donc nous informer des éventuelles avancées du dossier. » Un changement de comportement comparé aux combats passés beaucoup plus virulents et qui est à mettre à l'actif des opposants.

Dans le camp adverse, celui du conseil municipal, l'heure est également au dialogue. Là où un huis-clos avait été envisagé, la presse est pourtant autorisée à assister à la réunion. Fidèle à ses habitudes, Bernard Personnat, le maire, défend ses idées, un puriste à qui on ne peut pas reprocher une quelconque prise d'intérêts. A écouter son discours, pas de doutes : c'est bien une prise de conscience environnementale plus qu'économique qui le fait avancer. L'un des coups de tonnerre vient de la position de Joël Martin, adjoint du Thil et aussi époux de la propriétaire d'un des champs censé accueillir des éoliennes : « Je n'ai pas pris part au vote pour éviter tout vice de forme. Maintenant, je l'affirme clairement. Aujourd'hui, mon épouse regrette d'avoir signé quelques papiers. Nous restons en faveur des éoliennes. Toutefois, sur ce dossier, nous n'acceptons pas la trop grande proximité des habitations. »

Un argument repris par plusieurs conseillers. A l'heure du vote, la parité est constatée. Quatre pour, quatre contre. Reste qu'il existe un pouvoir qui pourrait faire pencher l'avis définitif vers le contre, sauf qu'une conseillère, opposée au projet, Béatrice Loobuyck, défend l'idée d'un référendum. Un projet soutenu par l'ensemble des élus. Le vote est abandonné. C'est donc la population qui décidera. Aucune date n'est encore fixée, mais c'est certain, nous allons encore en entendre parler d'ici là.

Article paru le : **28 novembre 2009**

---

## PARISNORMANDIE 10092009

[http://www.paris-normandie.fr/index.php/cms/13/article/218121/Les\\_eoliennes\\_mobilisent\\_les\\_energies](http://www.paris-normandie.fr/index.php/cms/13/article/218121/Les_eoliennes_mobilisent_les_energies)

### Les éoliennes mobilisent les énergies

*Electricité : une nouvelle manifestation se tient samedi à Evreux contre un futur parc*

Où poussent les éoliennes? Les régions qui en accueillent le plus sont la Lorraine et le Languedoc-Roussillon, tandis qu'on n'en trouve pratiquement aucune en Aquitaine, en Alsace... En Normandie et dans les Pays-de-Loire souffle volontiers le vent de la contestation, avec encore vendredi dernier un recours devant le tribunal administratif de [Rouen](#) pour un projet à [Harcenville](#) dans le pays de Caux, et une manifestation ce samedi 12 septembre à [Evreux](#) contre l'implantation de quatre éoliennes à [Quittebeuf](#). D'où un certain retard en matière d'implantations. Mais tout dépend de quel point de vue on se place: du côté des opposants ou des chantres de l'éolien. Pour autant, des projets naissent et aboutissent. Depuis l'avènement du parc d'Assigny près de [Dieppe](#) en 2006 (6 éoliennes, 12MW), neuf autres parcs ont vu le jour, mais en Seine-Maritime seulement. Au 31 août dernier, la région compte ainsi dix parcs en service, soit 55 éoliennes en fonctionnement pour une puissance de 123,3MW. « Ces parcs conduisent à la production de 300 000 MW/heure par an (300 millions de KW/heure), l'équivalent de la production d'électricité (hors chauffage) pour 100 000 foyers, argumente Etienne Le Brun, chargé de mission énergies renouvelables à l'Ademe Haute-Normandie (\*). Dix-neuf autres parcs ont par ailleurs reçus les autorisations administratives, pourraient donc être lancés, avec 113 machines supplémentaires (310MW). Mais ils dépendent de financements divers liés aux opérateurs, et surtout des oppositions ça-et-là des populations qui intentent des recours administratifs. »

Dans l'Eure, c'est un vent de tempête qui souffle. Aucun parc n'est encore opérationnel, alors que six sont bel et bien autorisés: [Boulleville](#), [Toutainville](#) et [Campigny](#) dans le Pays de Risle, [Quittebeuf](#) sur le plateau du [Neubourg](#), [Roman](#) au Pays d'Avre et d'Iton, [Tourny](#) dans le Vexin normand. A [Quittebeuf](#) (612 habitants), le chantier concernant quatre machines de 11 MW commence à peine. Le nouveau maire, Benoît Hennart, s'est en

partie fait élire en refusant toute implantation d'éoliennes. « Avec elles, les gens croient qu'ils vont payer l'électricité moins cher, ce qui n'est pas du tout le cas. De plus, les machines ne fonctionnent pas quand il n'y a pas assez de vent... Elles ne tournent donc qu'un tiers du temps ». Sauf que les recours administratifs sont épuisés. D'où la manifestation de samedi, avec des maires voisins totalement solidaires promet Benoît Hennart. En Seine-Maritime, un projet offshore au large du Tréport fait couler beaucoup d'encre. Les créateurs du collectif «SOS à l'horizon» dénoncent une « forêt de 141 aérogénérateurs qui bouchera l'horizon le jour et clignotera de centaines de feux la nuit, avec des conséquences sur le tourisme, l'immobilier, la navigation ». Chez GDF Suez, on fait remarquer tout de même que les éoliennes seraient à 14km de la côte, et espacées de 600 à 1000 mètres permettant certains modes de pêche.

Bref, la fronde est bien installée tandis que les prévisions pour la France approchent les 20 000 MW terrestres à l'échelle 2020, soit 8000 éoliennes opérationnelles. En Haute-Normandie, le potentiel terrestre autorisé est de 113 nouvelles éoliennes. Et quelque 270 éoliennes en mer sont dans les cartons, la plupart des parcs étant à l'état de projet. Marc BRAUN Article paru le : 10 septembre 2009

---

## **PICARDIEWEB 21102009 SOMME**

<http://www.picardieweb.com/article-somme-projet-de-parc-eolien-off-shore-des-deux-cotes-touche-mais-pas-coule-1252.htm>

Projet de parc éolien off-shore des 'Deux-Côtes': Touché, mais pas coulé

Touché, mais pas coulé. Le projet du parc éolien off-shore des 'Deux-Côtes' est bel et bien relancé. Annulé par la Préfecture Maritime en 2006 à cause de la présence de mines sous-marines, le dossier a été corrigé et finalement représenté par son promoteur, la Compagnie du Vent, auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La CNDP a décidé de donner suite. Le temps de constituer le dossier, la consultation des différents acteurs concernés (collectivités, riverains) devrait débuter dans six mois. La Compagnie du Vent, filiale de GDF-Suez, disposera alors de 16 semaines pour convaincre.

### **141 éoliennes face au Tréport**

Concrètement, le projet consiste - ni plus ni moins - en l'installation, à 14 km au large du Hourdel et du Tréport, de la plus grande ferme éolienne en mer de France: 70 kilomètres carrés, 141 machines de 150 mètres de haut ! L'ensemble pourrait produire quelque 705 mégawatts, presque l'équivalent d'une tranche de centrale nucléaire.

### **2.000 emplois créés**

La Compagnie du Vent estime que 2.000 emplois seront créés par la construction du site. Et qu'une cinquantaine d'autres seront nécessaires pour sa maintenance et son exploitation. Elle affirme également que la centrale dégagera 8,5 millions d'euros de taxes diverses qui alimenteront notamment un fond de soutien aux activités maritimes de pêche et de plaisance.

### **De vives oppositions au projet**

Malgré la force de ces arguments, localement, l'opposition au projet demeure toujours aussi vive. Les pêcheurs de la côte craignent pour l'avenir de leur activité. Les riverains, pour la qualité du paysage. Reste à savoir si les deux parties parviendront à échanger lors du débat public, qui promet déjà d'être houleux...

---

## **RADIO INTENSITE**

<http://www.intensite.net/2009/node/5796>

### **SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR - Les éoliennes en débat**

De Radio Intensité le jeudi 1 oct. 2009 - 19:32

Length: 0:35 minutes (543.72 Ko)

Format: MP3 Stereo 44kHz 128Kbps (CBR)

Un nouveau parc éolien en débat ce soir à Saint-Maur-sur-le-Loir près de Bonneval. A 20 heures, à la salle des fêtes, la Société Française d'Eoliennes présente son projet de parc éolien de la Boucle d'or. Ce parc, 6 éoliennes qui pourraient fournir l'électricité à près de 12 000 personnes, serait implanté sur les communes de Saint-Maur-sur-le-Loir et de Pré-Saint-Evroult.

Le problème, c'est que ce projet ne plaît à tout le monde. L'association Les Amis de Saint-Maur sera également présente. Pour son meneur, Jean-Claude Ponçon, il y a déjà trop d'éoliennes dans le secteur.

---

## **SONDAGE EOLIEN JOURNAL NORD ECLAIR nov 2009**

<http://www.nordeclair.fr/>

Point de la situation

le sondage pour ou contre les éoliennes est toujours en cours le "pour" progresse

**Pour les éoliennes:** 47%  
**Contre:** 53%  
Merci de votre participation ....

---

## SUD OUEST 12 SEPT 2009

<http://www.sudouest.com/gironde/actualite/medoc/article/703968/mil/5093905.html>

Samedi 12 Septembre 2009

MISE AU POINT.

### SABAROT ET L'IMPACT MODÉRÉ DES ÉOLIENNES

En réaction au projet d'un parc éolien sur la commune de Naujac-sur-mer, et aux propos de Jean-Bernard Dufourd, le maire de cette commune, qui assurait (dans notre édition du 2 septembre) que sur les éoliennes « même les associations de chasse ont admis un impact modéré sur la faune », Henri Sabarot, le président de la Fédération départementale des chasseurs et maire de Carcans, a tenu à réagir.

Dans une tribune intitulée « Médoc : en finir avec les éoliennes », il réaffirme « que la Fédération des chasseurs de la Gironde reste une opposante inconditionnelle » au développement de ce type de projet dans la presqu'île.

Au sujet de « l'impact modéré sur la faune », le patron des chasseurs relève que « de telles conclusions s'appuient sur des études circonstanciées, telle celle de LPO qui conclut pour les besoins de la cause qu'il y a peu de migration sur la zone ! » Le chasseur rajoute : « Il suffit de lever la tête en automne ou en hiver pour avoir la preuve du contraire, de la Pointe de Grave au Cap-Ferret en passant par Naujac... »

---

## SUD OUEST 20102009

<http://www.sudouest.com/gironde/actualite/blayais/article/743093/mil/5255430.html>

Mardi 20 Octobre 2009

REIGNAC.

### Les anti-éoliens sèment le trouble



Les anti-éoliens ont profité de la présence d'élus pour manifester. (photo f. m.)

La pose de la première pierre du centre de formation multimétiers (CFM) a été l'occasion, pour une centaine de manifestants, de clamer leur indignation face à la future implantation d'éoliennes sur le territoire reignacais. Encadrés par les forces de l'ordre, membres de l'association Vigi-éole pour la plupart, ces « anti-éoliens » ont profité de la présence d'élus et posé pancartes et slogans. Revendications qui ont quelque peu irrité les élus venus en masse pour la pose de cette première pierre.

Etc. etc.

---

## SUD OUEST Lundi 31 Aout 2009

ENVIRONNEMENT. **Des opposants à l'implantation d'un parc éolien manifestent ce matin à La Rochelle. Partout, le front du refus s'étend, et il compte aussi des écologistes...**

### L'éolien secoué par les frondes

Éoliennes à Saint-Crépin (17). Les opposants dénoncent les nuisances sonores et visuelles, et mettent en doute l'efficacité énergétique. (Photo Dominique Jullian)

Ce matin à 10 heures, les opposants à l'implantation d'un parc de huit éoliennes à Marsais vont se compter devant la préfecture de La Rochelle. En juin dernier, 200 personnes s'étaient déjà déplacées depuis cette petite commune du nord de la Charente-Maritime pour investir le marché de Surgères. Le lieu de la manifestation ne doit rien au hasard. En renonçant à faire appel, le préfet de la Charente-Maritime a rendu définitif le jugement du tribunal administratif de Poitiers, en date du 19 mai dernier, qui a biffé d'un trait son refus de permis de construire pour les huit éoliennes.

« C'est un combat loin d'être désespéré. Nous allons pour notre part déposer un recours devant la cour d'appel administrative », signale Michel Broncard, un local de l'étape qui est aussi vice-président de la Fédération de l'environnement durable, une des associations nationales qui regroupent les multiples frondes locales contre l'éolien industriel.

Partout, le parc éolien français se construit dans la douleur. C'est un climat de guerre de religion qui traverse les espaces ruraux prêts à accueillir ce genre d'équipement. Face aux élus et aux industriels se structurent des mouvements associatifs déterminés, organisés, rompus aux procédures juridiques et fort bien informés sur les

enjeux des énergies renouvelables. « Ça m'a énormément surpris et même un peu déstabilisé. Je n'avais pas vu arriver le truc », confesse Philippe Plisson, député (PS) girondin et président de la Communauté de communes de l'estuaire, au nord de la Gironde.

Dans ce coin du Blayais, sur la commune de Reignac qui borde l'autoroute A 10, pourrait s'installer une ferme éolienne d'une puissance maximale de 70 mégawatts. La ZDE (zone de développement éolien) a été avalisée par le préfet de la Gironde en mars dernier, la première en Aquitaine. Face à la Communauté de communes se dresse VigiEole, un front du refus qui revendique 250 adhérents. « Mais nous avons 350 signatures pour notre recours contre la ZDE devant le tribunal administratif de Bordeaux », souligne son président, Daniel Ardouin.

### **Écologie contre écologie**

Entre les deux camps, les positions paraissent inconciliables. « On a voté pour les énergies renouvelables. On doit atteindre 23 % du mix énergétique français en 2020, on est actuellement à 7 %. Il y a du boulot. Pour y arriver, il ne faut pas que de l'éolien, mais il en faut ! » plaide le député, qui voit dans l'opposition locale au projet l'agrégat des intérêts particuliers - les gens proches des futurs mâts - et des lobbies anti-renouvelables qui ne disent pas leur nom.

En face, on n'accepte évidemment pas d'être taxé de conservatisme. On se bat sur le chapitre des nuisances, sonores et visuelles, et sur l'efficacité énergétique de l'éolien industriel. « C'est une mauvaise solution pour le pays, ce sera un feu de paille. Beaucoup de projets ne seront viables qu'avec le tarif préférentiel de rachat du courant par EDF. Ca va nous coûter très cher à tous, sans parler du coût du démantèlement des installations », argumente Daniel Ardouin.

Les échanges sont d'autant moins feutrés qu'on se dispute de part et d'autre un brevet d'orthodoxie écologique. Héraut du pôle écologique du PS, Philippe Plisson est chargé du développement durable au Conseil général et membre de la commission éponyme à l'Assemblée nationale. VigiEole se dit pour sa part favorable au micro-éolien - les petits mâts à usage domestique - mais farouchement opposée à une politique nationale qui équiperait la France de quelque 8 000 éoliennes d'ici 2020.

### **Une demande de moratoire**

C'est exactement le credo d'Yves Vérilhac, un citoyen du Languedoc-Roussillon qui a lancé au début du mois l'idée d'un moratoire éolien à l'échelon national. Ses partisans se sont réunis le 1er août en Ardèche, au pied du mont Gerbier-de-Jonc. Le contexte est tendu dans le Massif central, où les projets fleurissent sur certains des plus beaux paysages de France. « Il est toujours suspect de se dresser contre l'éolien. Mais je suis dans l'écologie depuis 1970 et je n'ai pas besoin de leçons sur le sujet. Il faut déculpabiliser les gens qui s'engagent dans la résistance », explique cet ancien militant antinucléaire.

Yves Vérilhac s'insurge contre l'étiquette d'énergie propre que l'on accole systématiquement à l'éolien. « La seule énergie propre, c'est celle qu'on ne consomme pas. On reste pourtant sur le paradigme de la surcroissance. Pourquoi admet-on encore de voir pousser des lotissements sans panneaux solaires sur le toit et sans isolation convenable ? En tant que consommateur, je paie une surfacturation pour qu'EDF rachète le courant des éoliennes à 8 centimes d'euro le kilowattheure. Cet argent part dans le privé pour raccourcir les délais d'amortissement d'installations qui ne réduisent en rien le recours au nucléaire ni aux énergies fossiles. Il ne va pas dans les économies d'énergie », déplore-t-il.

Yves Vérilhac admet sans peine que le grand public saisit mal les enjeux de ce débat. Selon lui, sa proposition de moratoire a recueilli 3 300 signatures à la mi-août. En face, le Syndicat des énergies renouvelables brandit les résultats du baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat réalisé par le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) : 72 % des Français seraient favorables à l'implantation d'éoliennes sur leur commune.

Pour entamer ce tranquille consensus, les opposants à l'éolien industriel parient sur une grande journée de mobilisation le samedi 26 septembre au Mont-Saint-Michel. Ils craignent la plantation de grands mâts blancs à portée de vue de cet emblème patrimonial et touristique. Du pain bénit pour les « anti », en quelque sorte. Au bord de l'estuaire de la Gironde, Philippe Plisson ne cache pas que la fronde pourrait faire tache d'huile. « Je n'ai pas vocation à servir de punching-ball à tout le monde. Les autres élus, ailleurs, attendent de voir comment je vais me sortir de ce dossier. Je me sens un peu seul, parfois... »

Auteur : Jean-Denis renard [jd.renard@sudouest.com](mailto:jd.renard@sudouest.com)

---

## **SUD-OUEST**

<http://www.sudouest.com/gironde/actualite/medoc/article/693688/mil/5050185.html>

Mercredi 02 Septembre 2009

### **NAUJAC. Une association réclame un vote des habitants**

#### **Le projet d'éoliennes fait toujours débat**

Avis de petite brise sur l'éolien à Naujac. L'association « Naujac c'est vous », du nom de la liste malheureuse aux dernières municipales, a fait connaître son opposition au projet d'implantation d'un parc éolien sur la

commune. « Nous sommes résolus à aller jusqu'au bout pour demander l'abandon du projet », déclare Dominique Geffré, le nouveau président de l'association qui espère réunir une cinquantaine d'adhésions dans les prochaines semaines.

Le président pointe notamment « des nuisances sonores », « des risques pour la santé du fait des basses fréquences », « un risque pour la faune », et « une chute du cours de l'immobilier ». Il y a quelques mois, le projet avait déjà suscité la méfiance d'une partie des élus CPNT, qui craignaient notamment pour les oiseaux migrateurs. Vincent Vignon, chargé du projet pour le compte de la société Valorem, indique pourtant que « la loi interdit d'augmenter le bruit de plus de trois décibels. De plus, toutes les études menées par les organismes indépendants relèvent un risque très faible pour les oiseaux, vu que la zone pressentie se trouve très à l'écart des axes de passage ».

Selon Jean-Bernard Dufourd, le maire de la commune, « même les associations de chasse ont admis un impact modéré sur la faune ». Désormais, l'association réclame un débat public sur l'implantation d'éoliennes. « Plusieurs réunions de concertation avec différents acteurs locaux ont déjà été organisées et ont permis d'ajuster le projet », répond le maire.

### **Huit éoliennes**

Selon la mairie, le projet prévu sur les dunes de Saint-Isidore serait arrêté à huit éoliennes réparties sur deux sites, derrière une crête. « L'impact sur le paysage devrait donc être limité, mais c'est cet argument des opposants qui me paraît le plus recevable », ajoute Jean-Bernard Dufourd.

Pas suffisant pour l'association, qui voudrait voir la question portée devant les urnes. Fin de non-recevoir à la mairie : « La loi prévoit une enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront s'exprimer. On connaîtra alors la position de la population. Le préfet tranchera en dernier recours ». Et l'édile de crier à la récupération politique du projet : « On cherche à se créer une identité en utilisant des arguments pris sur Internet, tandis que nous, nous menons des études depuis plusieurs mois ».

Dominique Geffé insiste : « Notre revendication est apolitique ». Reste qu'un des membres historiques de l'association « Naujac pour tous » n'est autre que Bernard Amouroux, ex-maire de la commune et lui-même initiateur du projet lorsqu'il avait lancé la première étude en étant aux affaires !

---

## **SUD OUEST 01102009**

<http://www.sudouest.com/charente-maritime/actualite/rochefort/article/723061/mil/5173590.html>

Jeudi 01 Octobre 2009 MARSAIS.

## **Fabienne Chovet en grève de la faim contre le projet éolien**



Fabienne Chovet a entamé une grève de la faim contre le projet éolien de sa commune. (Photo A.B.)

« Compte tenu de la scandaleuse manipulation orchestrée par ceux, qui, depuis 2004, sont intéressés et impliqués dans le projet d'implantation de huit éoliennes, je décide de déclencher officiellement ce 29 septembre, à midi, une grève de la faim par solidarité avec les citoyens. » C'est en ces termes que, mardi, Fabienne Chovet a expliqué publiquement sa décision d'entamer une grève de la faim.

Une décision faisant suite aux différentes actions menées par l'association qu'elle préside - Association de défense contre les projets éoliens de Marsais - s'opposant au parc éolien sur la commune.

« Le nouveau maire (Yves Guilbaud, ndlr) s'est engagé à nos côtés, de même que le député Jean-Louis Léonard, au nom du respect de la démocratie », déclare Fabienne Chovet.

La présidente de l'association appelle les citoyens à manifester leur désaccord, ce qu'un certain nombre ont déjà fait en pavoisant leur maison de banderole. « Malheureusement certaines ont été arrachées », confie-t-elle.

Fabienne Chovet rappelle que la Ddass, la Diren et la DDE ont émis un avis défavorable au projet en 2006, de même que le préfet de l'époque. Le recours en justice déposé par le promoteur a été bloqué durant deux ans, avant le retournement de situation qui s'en est suivi par le tribunal administratif. Deux manifestations (Surgères et La Rochelle) avaient suivi, avec la participation de la population et d'élus locaux.

Aujourd'hui, l'action de Fabienne Chovet a pour but « de voir déposer un nouveau recours juridique par le conseil et son association afin d'obtenir l'annulation pure et simple du projet. » Ses demandes répétées auprès du maire afin d'obtenir une réunion avec les élus sont restées lettre morte.

**Le dossier lundi au conseil**

Lundi prochain, au conseil municipal, la question du recours doit être évoquée. « J'espère qu'il se fera comme prévu avec le conseil municipal et l'association qui soutient les citoyens qui ont dit non au projet », conclut Fabienne Chovet, bien décidée à obtenir gain de cause.

De son côté, Yves Guilbaud, le maire, semble bien embêté avec ce dossier. Après avoir rendu visite à Fabienne Chovet mardi matin, avec Olivier Lafont, il avoue « n'avoir pas réussi à la convaincre de mettre un terme à son action ».

« Je n'ai pas retourné ma veste et tout le conseil est unanime contre le projet éolien. Nous avons jusqu'au 4 novembre pour déposer le recours », ajoute le maire. Auteur : A.B

---

## **TARN: Mazamet 22 décembre**

### **Réunion Débat : près de 500 personnes**

Après le scandale des éoliennes du Mont St Michel, la France est en train de « vendre » ses les parcs naturels régionaux à des promoteurs et des spéculateurs qui implantent des milliers d'éoliennes.

Cette honte écologique discrédite notre pays aux yeux du monde.

Il est en effet prévu à terme l'implantation de près de 400 aérogénérateurs sur le territoire de ce ce Parc.

Le Collectif Toutes nos Energies : 13 associations

ARVIE (81)

EHO! LIEN LOCAL (34)

HURLEVENT (34)

L'ENGOULEVENT (34)

TBT (34)

REVEIHL (81)

SAUEGARDE des MAISONS et PAYSAGES (81)

CALELH (81)

ASEMN (81)

ATTAC JAUR SOMAIL (34)

NOELIN (81)

### **Collectif SUD TARN,**

dit "Non aux centaines d'éoliennes sur le parc naturel régional du Haut Languedoc"

Une attaque en règle de l'éolien...

Un député qui s'engage clairement et propose une loi

Le maire de Mazamet contre les éoliennes

Yves Verihac ancien directeur du parc régional de l'Ardèche qui dénonce les "écologistes dévoyés à l'éolien

Le directeur du parc naturel regional de Languedoc hué par la salle...lorsqu'il déclare qu'il "veut limiter le nombre de machines à 300"

le Présidedent de la FED dénonce cette imposture éolienne " les français paieront" et va lancer une action nationale et internationale.

---

## **USINE NOUVELLE 06112009**

<http://www.usinenouvelle.com/article/vent-mauvais-pour-l-eolien-offshore-haut-normand.N120909>

### **Vent mauvais pour l'éolien offshore haut-normand**

Le 06 novembre 2009

Les deux projets éoliens en mer les plus avancés au large des côtes normandes viennent d'être retardés. Ainsi, la première ferme éolienne offshore de [France](#), de l'allemand Enertrag au large de Veulettes-sur-Mer (Seine-Maritime), dont le permis de construire a été signé en octobre 2010 est repoussé d'au moins deux ans, bloqué par le recours de riverains, dont la famille Servan-Schreiber, devant le tribunal administratif. Cette ferme de 300 millions d'euros pour 21 éoliennes, disposant d'une capacité de production totale de 105 MW, devait être opérationnelle en 2010.

L'autre projet, mis à mal par le ministère de l'Ecologie, est celui du parc éolien des « Deux Côtes », au large du Tréport en Seine-Maritime et porté par la Compagnie Vent, filiale de GDF-Suez.

Dotée de 141 éoliennes pour un investissement d'1,5 milliard d'euros, cette ferme disposera d'une capacité de production de 705 MW, répondant aux besoins en électricité de 900 000 personnes et économisant 1,5 million de tonne de CO2 par an. Problème : le ministère de Jean-Louis Borloo a demandé que le débat public qui devait commencer soit repoussé sine die. Motif : la cartographie des implantations potentielles d'éoliennes offshore n'est pas encore réalisée. Ce qui a fait bondir le président de la région.

Dans une lettre adressée au ministre, il met directement en cause le ministère, intervenu près le président de la commission nationale du débat public et s'étonne de la démarche «qui pourrait retarder encore un projet engagé en 2004, représentant une opportunité pour l'économie, l'emploi et l'environnement. En pleine crise économique, cette attitude inacceptable va à l'encontre de nos objectifs économiques et environnementaux». De notre correspondant en Normandie, Patrick Bottois

---

USINENOUVELLE 02112009

<http://www.usinenouvelle.com/article/capture-et-stockage-du-co2-il-nous-faut-des-lois-claires-pour-investir-dixit-alstom.N120383>

EXTRAIT

...

Capture et stockage du CO2 : « Il nous faut des lois claires pour investir », dixit Alstom

Le 02 novembre 2009 par Ana Lutzky

Alstom a inauguré vendredi en Virginie (US) le premier pilote de captage et de stockage de CO2 (CCS) en aquifère salin sur une centrale à charbon. **Interview de Philippe Joubert, patron d'Alstom Power**

**Pour l'instant, au-delà de 15% d'éolien dans l'energy mix, le réseau ne suit pas. Et il faut toujours soutenir l'éolien par du thermique, du fait de l'instabilité du vent.** C'est le sens de l'intérêt d'Alstom pour le smart grid : le « contrôle commande » des centres de distribution d'électricité, appelé distributed control system (DCS), est des plus stratégique.

---

VOIE MILITANTE

<http://www.voie-militante.com/vie-locale/eure/vent-anti-eolien-eure/>

## Pourquoi ce vent anti-éolien dans l'Eure ?

Par [Denis Szalkowski](#) • 25 oct, 2009 • Catégorie: [Eure](#)

La fronde des anti-éoliens semble avoir pris naissance à Grand-Camp et à Saint-Aubin-de-Scellon en [avril 2008](#) avec la constitution de l'association [Ecologie 27](#), présidée par François Lepère. [Au 4 octobre 2008](#), le département de l'[Eure](#) disposait de 18 associations dont celle de Saint-Aubin-de-Scellon, "Protégeons la beauté et la tranquillité de nos campagnes" présidée par Hughes Papelans de Morchoven. Le 4 décembre 2008, le Conseil municipal de Grand-Camp, à la demande d'un éleveur de chevaux se situant à 900 mètres de la première éolienne, vote son opposition au projet éolien sur la commune par 9 voix contre 1 alors qu'il s'était prononcé pour à l'unanimité quelques mois auparavant. La pression des anti-éoliens semble l'avoir emporté.

Même scénario ou presque à Mesnil-Rousset et la Haye-Saint-Sylvestre. A la demande des communautés de communes de Broglie et Rugles, la société Maiä Eolis de Lille et l'Agence de paysage Bocage viennent présenter en avril 2009 le projet d'implantation d'éoliennes. Les inquiétudes exprimées par les habitants portent sur le bruit, la dégradation du paysage, la dévalorisation des biens immobiliers, la dégradation des faisceaux hertziens, etc. Un argumentaire complet est disponible sur le site [Vent de Colère](#). En octobre 2009, présidée par Philippe Fromentin, conseiller municipal de la Haye-de-Saint-Sylvestre et propriétaire d'un des trois châteaux de la commune, l'association Pays d'Ouche Protection Environnement entend ferrailer contre le projet d'implantation d'éoliennes. Pour Philippe Fromentin, les éoliennes seraient incompatibles avec le paysage du pays d'Ouche. Les choses ont le mérite de la clarté.

Beaucoup moins claire est l'attitude du conseil municipal de Perriers-la-Campagne, dont le maire est le conseiller général Jackie Desrues. Le 7 septembre 2009, par 5 voix contre et 2 abstentions, les élus se sont prononcés contre un projet éolien sur la commune de Perriers-la-Campagne sans qu'on sache publiquement les raisons exactes fondant la décision.

Beaucoup plus claire l'attitude de l'ensemble des élus locaux du plateau du Neubourg mobilisés contre le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Quittebeuf. Le 12 septembre 2009 sous la houlette de Pascal Ouin, président de l'Avive (Association Vigilance Information Villages Environnement), 180 manifestants défilaient dans les rues d'Evreux.

A Champ-Dolent, si le conseil municipal s'est prononcé clairement contre un projet éolien le vendredi 24 avril 2009, les communes voisines de Le Fresne et Orvaux ne l'entendent pas tout à fait de la même oreille. Les élus de ces deux communes se sont exprimés en faveur d'une étude de faisabilité sur l'implantation de 2 éoliennes.

Alors, pourquoi cette opposition ?

Le premier élément mis en avant par les anti-éoliens est l'impact des éoliennes sur le paysage et en terme de dévalorisation des biens immobiliers des riverains. C'est évidemment tout à fait contestable et parfaitement subjectif, même s'il convient de veiller à la protection de zones remarquables. Et les éoliennes ne sont pas les seuls éléments de la modernité à impacter sur nos paysages : routes, autoroutes, ponts implantés dans les zones

Natura 2000, bâtiments d'élevage, entreprises, parc d'activités, les châteaux d'eaux, les centrales nucléaires, les terminaux méthaniers... La liste risque d'être bien longue.

Le deuxième argument est que le développement de l'éolien exigerait plus d'utilisation de combustibles fossiles pour pallier l'irrégularité de la production d'électricité à base d'éoliennes. Si cela est vrai sur un territoire, il est peu probable que toutes les éoliennes au niveau national en viennent à manquer d'air.

Le troisième argument est que, par le rachat du courant à 0.0838 euros le KWH pendant 5 ans, l'implantation d'éoliennes favoriserait le green business et la défiscalisation. Du fait d'un prix de rachat excessif, l'éolien amènerait, à terme, une hausse du prix du courant électrique. Le [prix de vente de l'électricité](#) est de 0.1078 euros TTC. Selon le [KeyStone Center](#), le coût du kWh d'origine nucléaire est estimé entre 0.057 et 0.0765 euros. L'éolien fait apparaître un surcoût qui reste tout à fait compatible avec le prix de vente pratiqué en France par Edf. Étonnant d'ailleurs de voir les anti-éoliens dénoncer les profits des uns et pas [ceux d'Areva](#) sur fond de la hausse du prix de l'uranium ! L'uranium reste un minerai et donc une ressource non renouvelable en situation de déplétion au niveau mondial sous l'impact de la relance des programmes électro-nucléaires !

NB Une fois de plus, je m'étonne du silence des élus socialistes du département sur cette question alors que [Jean-Pierre Nicolas](#), député UMP, malgré un amalgame entre énergie nucléaire et énergies renouvelables, a apporté son soutien au développement de l'éolien dans le département de l'[Eure](#). Sans doute, attendent-ils de voir dans quel sens va tourner le vent sur cette question à moins d'un an et demi du renouvellement du Conseil général !

Sources : L'Eveil Normand du 22/4/2009, 5/8/2009, 21/10/2009, le Courrier de l'[Eure](#) des 6/5/2009, 30/9/2009, 7/10/2009, 14/10/2009

[Fédération Environnement Durable](#)

[Plateforme européenne contre l'éolien industriel](#)

[Collectif du 4 octobre contre l'éolien industriel](#)

---

[Wind Watch: Industrial Wind Energy News](#)

filed: February 4, 2009 • [France](#)

## **Brouillés avec les éoliennes**

[ [Alternate short URL for linking](#) • [HOME](#) ]

» *Original source is provided at end of article* «

[Jamming with wind turbines]

MEUSE — Un collectif de téléspectateurs, Zap'Atouvent, entend déposer mercredi un référé pour fermer un parc de cinq éoliennes.

Ils sont pour la lutte contre le réchauffement climatique, mais pas à n'importe quel prix. Le collectif de téléspectateurs, Zap'Atouvent, va déposer un référé devant le tribunal de Bar-le-Duc dans la Meuse pour fermer un parc de cinq éoliennes qui brouillerait depuis plus d'un an la réception de leur télévision à Sorcy-Saint-Martin. «Images flottantes ou superposées, neige, coupures de son, grésillements, tout y passe», dénonce l'avocat du collectif, qui estime que «cette situation ne peut plus durer». Me Michel va réclamer une astreinte de 10.000 euros par jour tant que le groupe espagnol Iberdrola n'aura pas coupé les ailes de ses machines.

Le collectif, auquel ont adhéré 192 des 420 foyers de la commune, demande la nomination d'un expert pour trouver une solution pérenne. «Les éoliennes, dressées entre Sorcy et l'émetteur, font écran» aux signaux TV, indique l'avocat. «L'idéal serait d'installer un réémetteur dans le village», estime le maire de Sorcy, également président de Zap'Atouvent.

04.02.09 20minutes.fr

[[[ ]]]

A group of TV viewers, Zap'Atouvent, intends to file an appeal Wednesday to close a park of five wind turbines.

They are for the fight against global warming, but not at any price. The group of TV viewers, Zap'Atouvent, will file an appeal before the court of Bar-le-Duc in la Meuse to close a park of five wind turbines that for more than a year have interfered with the television in Sorcy-Saint-Martin.

“Images floating or superimposed, snow, cut-off sound, crackling — all of these happen,” claimed the group's attorney, who believes that “this situation can not go on.” Mr. Michel will seek a penalty of 10,000 euros per day that the Spanish company Iberdrola do not cut the wings of their machines.

The group, which 192 of the 420 households in the commune have joined, demand the naming of an expert to find a permanent solution.&...

---

## **ZOOM43 13102009**

[http://www.zoom43.fr/actu/ACT\\_detail.asp?strId=36865](http://www.zoom43.fr/actu/ACT_detail.asp?strId=36865)

**Le projet d'installation d'éoliennes sur les crêtes du Devès en débat**

**Les associations "Prends garde au vent" et "Vent de raison" organisent une réunion d'information contre l'éolien industriel et particulièrement le projet d'installation d'éoliennes sur les crêtes du Devès ce vendredi 16 octobre à Reilhac, près de Langeac, à 20h30, à la salle polyvalente**

Un projet d'implantation d'éoliennes de 150m est en cours sur les crêtes du Devès. Selon les associations Prends garde au vent et Vent de raison, "ces engins bouleverseront la vie des habitants et des animaux, l'impact visuel et sonore fera de vous des victimes du lobby éolien". Elles proposent d'expliquer que "l'éolien n'est pas le sauveur de la planète, bien au contraire". Des témoignages et des exemples locaux sont au programme. Les associations répondront aux questions et inquiétudes du public.

"Prends garde au vent" et "Vent de raison" ont invité à cette réunion de nombreux élus, comme le député Jean Proriol, Michel Joubert, le président de la communauté d'agglomération du Puy ou encore des élus de la communauté de communes des Portes d'Auvergne, car selon elles, les élus seraient souvent "dans l'ignorance en matière d'éolien". Il s'agit donc là de confronter les élus à la réticence d'une frange de la population.

La réunion a lieu ce vendredi 16 octobre à Reilhac, près de Langeac, à 20h30, à la salle polyvalente.

---